

atomique de poursuivre l'étude d'un projet de service international de explosions nucléaires à des fins pacifiques, qui soit établi dans le cadre de l'Agence.

4. Une résolution, adoptée par 107 voix (dont le Canada) contre aucune avec 7 abstentions, demandait à l'Agence internationale de l'énergie atomique que, dans son étude concernant les garanties de sécurité aux termes du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, elle examine particulièrement les garanties requises dans le cadre des nouvelles techniques pour l'enrichissement de l'uranium.
5. Une résolution, adoptée par 104 voix (dont le Canada) contre aucune avec 12 abstentions, déplorait que certains des États dotés d'armes nucléaires n'aient pas encore signé le Protocole additionnel II aux termes duquel les puissances nucléaires s'engagent à respecter le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) et elle demandait un rapport sur cet état de choses.
6. Une résolution, adoptée par 106 voix (dont le Canada) contre aucune avec 9 abstentions, invitait le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique à continuer à faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de 1968 des États non dotés d'armes nucléaires.

Décennie du désarmement

En 1969, l'Assemblée générale adoptait une résolution proclamant les années soixante-dix la « Décennie du désarmement » et demandant à la CCD d'élaborer un programme détaillé en vue d'arrêter la course aux armements et de réaliser le désarmement général et complet grâce à un contrôle international exercé efficacement. La teneur de ce programme fut donc étudiée avec soin à la CCD. De l'avis de la délégation canadienne, la « Décennie du désarmement » devait surtout s'attacher à faire progresser des négociations de mesures spécifiques dans le secteur du désarmement et du contrôle des armements. Elle demandait instamment que le programme des années 1970 reflète un esprit pratique, qu'il ne soit pas théorique et inflexible sur les mesures de désarmement et qu'il ne suscite pas un débat interminable sur les projets de traités de désarmement proposés par les coprésidents en 1962. Le 27 août, le Mexique, la Suède et la Yougoslavie présentaient un projet de programme incorporant toutes les suggestions émises et, de l'avis du Canada, c'était un effort concret en vue d'un compromis acceptable. Toutefois, le débat sur le projet de programme se poursuivait à l'Assemblée générale à laquelle on soumettait une résolution concernant le projet tripartite et d'autres propositions, qui étaient adoptées le 7 décembre par 106 voix (dont le Canada) contre aucune avec 10 abstentions (y compris l'Union soviétique et ses alliés, à l'exception de la Roumanie).